



## EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

16<sup>e</sup> séance du mardi 17 mars 2015

Présidence de M. Jacques Pernet, président

### Le Conseil communal de Lausanne

- vu le postulat de M. Jean-Daniel Henchoz « Pour une exonération à tout le moins partielle des taxes d'amarrage et d'occupation pour les pêcheurs professionnels lausannois » ;
- ouï la discussion préalable ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*décide :*

de renvoyer ce postulat directement à la Municipalité pour étude et rapport.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne  
le mardi dix-sept mars deux mil quinze.

Le président :



Le secrétaire :

Du 19 MARS 2015

La Municipalité prend acte

*Renvoi à SIPP*